



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI  
AU SBHG  
45, RUE PAULE RAYMONDIS  
A TOULOUSE**

**LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 A 17 HEURES 30**

\*\*\*\*\*

**Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués** : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), M. Pierre JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

**Avaient donné pouvoir** : Mme Nicole VAYROU à M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à M. Philippe PLANTADE, Mme Véronique DOITTAU à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) à M. Michel BOUYSSOU

**Etaient absents excusés** : Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA) Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et Nicole MIQUEL-BEYLAUD et M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

**SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CPIE-TERRES TOULOUSAINES EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE ANIMATION SCOLAIRE SUR LE THEME DE L'EAU**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions en matière de communication et d'animation, le SBHG a mis en place par le biais d'une convention avec l'Association Reflets formalisée en 2011, un dispositif d'animation scolaire en direction des écoles primaires situées sur le territoire de ses collectivités membres.

Cette action de communication qui a recueilli un vif succès s'est traduite par la sensibilisation du jeune public sur le thème de l'eau et plus particulièrement, des milieux aquatiques.

Je vous précise que l'association a développé un programme pédagogique « Classes de l'eau à domicile », soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

A l'heure actuelle, l'Association Reflets devenue CPIE-Terres Toulousaines propose d'élargir le champ d'intervention du SBHG aujourd'hui limité aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées.

La présente convention a pour objet de définir la mise en œuvre de cette collaboration afin de :

- Accroître la cohérence et les actions mises en œuvre,
- Mutualiser les moyens techniques et humains,
- Renforcer à travers les deux structures les services apportés au public visé.

Les établissements scolaires concernés se situent sur le territoire d'intervention du SBHG délimité par le sous-bassin versant de l'Hers-Mort et du Girou.

Je vous précise qu'en vertu de cette nouvelle convention, pour les classes de l'eau concernant les écoles primaires, la participation du SBHG est maintenue à un forfait de 400 € par semaine, quelle que soit la durée de la classe de l'eau. Pour les demandes d'interventions ponctuelles en collèges et lycées, le SBHG pourra, en fonction du nombre de demandes, intervenir lors d'une animation de terrain ou en classe. Aucune aide financière supplémentaire ne sera demandée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE :**

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Association CPIE- Terres Toulousaines en vue de l'organisation d'une animation scolaire sur le thème de l'Eau.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES.**  
SYNDICAT DU BASSIN 45, rue Paule Raymond  
**POUR EXTRAIT CONFORME** 31200 Toulouse  
**LE PRESIDENT** Tél. 05 34 30 16 74  
Fax 05 34 30 19 34

